

**INCLUSION FINANCIERE****Echos des bénéficiaires des produits FNFI****nana-Textile, un exemple de la résilience grâce au crédit de relance du FNFI**

Kuevi Anani Djidjemé est un entrepreneur Togolais installé à Aného qui exerce son activité dans le domaine de la tissanderie. C'est en 2016 qu'il s'associe ...

**PAGE 2****ECONOMIE****Agriculture****Début du concours d'entrée à l'Infa de Tové**

L'Infa de Tové accueille bientôt de nouveaux étudiants. Un concours d'entrée aux Cycles de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) et de licence professionnelle agricole (CLPA) a été officiellement lancé ce 5 octobre au Togo. L'examen se déroule dans les régions Maritime, Plateaux, Centrale et Savanes. 723 candidats se sont inscrits pour l'année académique ...

**PAGE 5****Lutte contre les énergies fossiles****L'ONG Jeunes Verts a présenté les parachutes banner au ministre****PAGE 10****Processus démocratique au Togo****Pourquoi les nostalgiques du 5 octobre refusent-ils de tourner la page ?**

Hier 5 octobre 2021, cela faisait 31 ans que le Togo a connu un soulèvement populaire qui a complètement chamboulé le landerneau politique du pays depuis plus de trois décennies. Selon les acteurs de cette époque dont certains sont encore en vie, les aspirations qui ont conduit à cette situation n'ont ...

**PAGE 3****Coopération****Bientôt un partenariat entre le port de Lomé et ceux d'Arabie saoudite**

Le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'étranger est en visite de travail en Arabie saoudite depuis le début de cette semaine. Les retombées de ce voyage se font déjà entendre.

**PAGE 3****DERNIERES HEURES****Sommet Afrique-France 2021 : Emmanuel Macron est avisé en anticipant sur les aspirations de la jeunesse**

La jeunesse africaine d'aujourd'hui a des aspirations qui ne sont plus celles d'il y a 20 ans, 30 ans 50 ans. La jeunesse africaine d'aujourd'hui est loin d'être celle des années d'indépendance et des années du début des processus démocratiques dans nos pays. Les parents et les aînés ont joué un rôle important en obtenant l'indépendance et en œuvrant pour l'érection d'Etats plus ou moins stables. Le contexte a beaucoup changé et les aspirations des jeunes ne sont plus les mêmes. Ainsi dans le cadre du sommet Afrique-France qui s'ouvrira vendredi prochain à Montpellier, le président de la République française Emmanuel Macron a pris l'initiative d'anticiper sur les aspirations de la jeunesse africaine. Et cette fois-ci, à la place des dirigeants, ce sont les Organisations de la société civile qui seront les interlocutrices du chef de l'Etat français.

Tout le monde est d'accord que l'Afrique et la France sont liées par des relations historiques, et qu'une rupture entre les deux entités est inconcevable. Mais, il est intéressant que la France reconnaisse elle-même que les Africains ont souvent été lésés par le passé. Et aujourd'hui, ces derniers ont toujours ...

**PAGE 3****Covid-19****L'OTR allège la valeur des marchandises sous douane du 1er octobre au 15 décembre**

Dans un communiqué rendu public le 1er octobre dernier, l'Office togolais des recettes (OTR) a annoncé une mesure d'allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises ...

**PAGE 5**

	<p><b>SOMMAIRE</b></p> <p>Uriner sur l'espace public Fléau hautement sanitaire et environnemental au Togo</p>  <p>P &amp; 67</p>	<p>Pertes et dommages La COP 26 sur le point de commettre une erreur monumentale</p>  <p>P 10</p>	<p>Justice climatique Comment financer l'adaptation et l'atténuation face au poids de la dette ?</p>  <p>P 10</p>
---	---	---	--

## Echos des Bénéficiaires des produits FNFI

## Inana-Textile, un exemple de la résilience grâce au crédit de relance du FNFI

**Kuevi Anani Djidjemé est un entrepreneur Togolais installé à Aného qui exerce son activité dans le domaine de la tisseranderie. C'est en 2016 qu'il s'associe à 3 étudiants pour créer Inana-Textile, une entreprise spécialisée dans la fabrication et la vente de pagnes artisanaux Kenté. Ainsi ce groupe de jeunes préserve une tradition ancestrale en la modernisant et en proposant des articles raffinés. Fortement impactée par les conséquences de la pandémie de la Covid-19, l'entreprise a pu renaître avec le Crédit de relance.**



Le ralentissement induit par la pandémie de la Covid-19 affecte d'abord et avant tout l'économie réelle, composée des TPME (Très Petites et Moyennes Entreprises) et de leurs salariés. Ces acteurs, dont le rôle est crucial pour l'économie, sont plus susceptibles de souffrir que les plus grandes. C'est le cas de l'entreprise Inana-Textile à Aného. Avec des ressources limitées pour s'adapter, l'entreprise a montré aux premières heures de la pandémie toute sa vulnérabilité. « Covid19 a ralenti nos activités » dévoile avec amertume Kuevi Anani Djidjemé. Et il complète. « La fermeture des frontières a rendu difficile la circulation de nos produits. Il y a eu aussi rupture de nos stocks en matière première. Nous avons donc réduit le personnel. Ce qui fait que

notre production avait chuté et le chiffre d'affaire est passé de 13 à 8 Millions».

Comme toute entreprise en difficulté, Inana-Textile a cherché par tous les moyens à s'en sortir. « Nous avons par exemple cherché à faire partenariat avec la commune Lac 1. Ce qui pourrait nous offrir un marché local et aider à recruter la main d'œuvre dans la communauté ». nous signifie Kuevi Anani Djidjemé. Mais entre-temps, le gouvernement a mis en place des mesures pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie et soutenir les TPME. Au nombre de ces mesures, le crédit de relance, une ligne financière qui permet d'octroyer via Orabank, 20 milliards de FCFA de volume



Kuevi Anani Djidjemé

de crédits directs destinés aux acteurs économiques qui en font la demande. Les concernés peuvent obtenir jusqu'à (10 millions à un taux bonifié de 5 %. Ayant appris cette opportunité à travers les canaux digitaux, Inana-Textile contacte le FNFI, mène les démarches nécessaires et obtient un financement. « Nous avons obtenu les infos sur le crédit de relance relance un jour en surfant sur internet et nous avons contacté les consultants pour nous aider à rédiger un plan de financement » informe-t-il.

Il est trop tôt pour prendre la mesure de toutes les incidences de la COVID-19. Mais, quand les bonnes décisions sont prises, il y a des raisons d'espérer. Le gouvernement Togolais le prouve à travers le crédit de relance. Le financement a permis à Inana-

Textile de recruter de la main d'œuvre, de faire le stockage en matière première et de construire des hangars. « Le crédit de relance nous a permis de rebouter notre production et de servir le marché local ».

Nul doute que le manque ou le défaut d'accès à un financement officiel peut constituer un obstacle majeur empêchant une TPME de fonctionner efficacement, d'entretenir ou de remplacer ses machines, d'acquérir du matériel et des services au coût le plus économique, et de se moderniser ou de se développer. Avec le crédit de relance, les TPME Togolaises voient leurs résiliences renforcées. Elles réussissent par ailleurs à dynamiser la croissance économique et à créer des emplois. Ils sont désormais 13 tisserands à travailler pour Inana-Textile.

**Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel**



**fnfi**  
Fonds National de  
la Finance Inclusive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 22 25 02 23 /  
90 15 39 77 / 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Mson de la Presse: Casier N° 53  
Siège  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina  
Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari  
Responsable web:  
Carlos Amevor  
Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva  
Alexandre Wémima  
Edem Dadzie

Félix Tagba  
Edodji Nadia  
Attipoe Edem Kodjo  
Responsable administrative:  
Gloria Léma Yagla  
Service commercial:  
DIRECT AGENCE  
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:  
Eros Dagoudi  
Imprimerie: Direct Print  
Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## DERNIERES HEURES

... l'impression que cette relation demeure déséquilibrée. Pendant longtemps, le dialogue a été entretenu avec les dirigeants de nos pays. Mais, plus le temps passe et plus des aspirations de plus en plus fortes s'expriment au sein des populations. On assiste même à ce que certains qualifient de «

sentiment anti-Français ». Selon un universitaire togolais, on dénombre aujourd'hui beaucoup plus d'intellectuels au sein de la population africaine que par le passé. Le monde est devenu interconnecté et les Africains même dans les milieux les plus reculés voient comment les sociétés occidentales,

d'Amérique et d'Asie fonctionnent. Ils ont donc aussi envie de voir leurs pays atteindre les mêmes niveaux de prospérité. La société civile africaine est très active sur le terrain de la lutte pour l'émancipation du continent. La France fait bien de ne pas l'ignorer, mais de chercher à l'écouter. En prélude à ces échanges qu'Emmanuel Macron

souhaite « sans tabou », l'historien camerounais Achille Mbembe a été sollicité par ce dernier pour un travail préparatoire. À quelques heures des travaux, le président français affirme : « J'ai formulé un vœu, celui que le nouveau sommet Afrique-France soit celui d'un dialogue direct et ouvert, celui de la jeunesse, celui

des diasporas. La France veut réinventer les relations entre l'Afrique et la France et ceci avec la participation des peuples d'Afrique. C'est ce que souhaitent les populations du continent, notamment la jeunesse. Qu'il en soit donc ainsi, dans l'intérêt tant de la France que de l'Afrique.

**Edem Dadzie**

## Processus démocratique au Togo

## Pourquoi les nostalgiques du 5 octobre refusent-ils de tourner la page ?

**Hier 5 octobre 2021, cela faisait 31 ans que le Togo a connu un soulèvement populaire qui a complètement chamboulé le landerneau politique du pays depuis plus de trois décennies. Selon les acteurs de cette époque dont certains sont encore en vie, les aspirations qui ont conduit à cette situation n'ont pas trouvé de véritables satisfactions. L'on ne niera toutefois pas que notre pays n'est pas resté statique. Mais, ce qui est frappant, c'est qu'un certain nombre d'acteurs refusent de se détacher de ce passé et continuent de nourrir l'espoir de voir survenir un autre soulèvement populaire de la même nature.**



**Professeur Togoata Apédo-Amah**

Le contexte de l'époque marqué par les régimes aux partis uniques débouchant parfois sur des dérives autoritaires, l'aspiration des peuples à plus de liberté, la chute du mur de Berlin, le discours de la Baule prononcé par l'ancien président français François Mitterrand le 20 juin 1990, a fortement contribué à ce soulèvement qui n'était pas l'apanage du Togo seul. On était dans un mouvement d'ensemble, c'était la mode : le vent de l'Est.

Certains pays ont réussi à profiter de cette crise pour

mieux construire leurs avens, et aujourd'hui, ces pays continuent de récolter les bons fruits. Chez nous, les choses ont bien commencé, mais, malheureusement, la suite a été amère. Il y a des acteurs qui ont pensé que le moment était venu de se défouler et de régler des comptes. La démocratie a été comprise dans notre pays comme le droit de faire ce qu'on veut, même si cela aura des répercussions graves sur la société toute entière.

L'Etat qui est confondu avec le parti au pouvoir, est combattu. Quand des individus refusent



**Kafui Adjamagbo-Johnson**

de balayer la devanture de leurs maisons parce que c'est le gouvernement de Faure Gnassingbé qui le demande, cela est complètement insensé. Les exemples d'incivisme orienté par des raisons politiques sont légion depuis des années.

Les acteurs politiques ont péché en ne prenant pas l'initiative d'expliquer à leurs partisans qu'aspirer à plus de liberté, la démocratie, n'est pas synonyme de désordre, de destruction des biens publics, de détournement des biens de l'Etat etc... ces comportements n'ont pas empêché le régime du général Gnassingbé Eyadema de reprendre la main et de maîtriser le pays jusqu'à sa mort en 2005. Et cela n'a pas empêché le régime de son fils, Faure Gnassingbé de s'enraciner depuis plus de vingt ans.

Les différents assauts perpétrés depuis 2005 pour essayer de rejouer le disque du 5 octobre 1990 n'ont fait que

conforter Faure Gnassingbé dans son fauteuil présidentiel. C'est dans ce contexte que des nostalgiques espèrent un autre 5 octobre dans notre pays. « Le rêve engrossé le 5 octobre 1990, n'a pas avorté ; il n'est pas mort. Il est toujours vivant et anéantira la tyrannie comme la vague océane qui efface le château de sable orgueilleux sur la plage », a écrit le professeur Togoata Apédo-Amah sur sa page Facebook hier.

Dans une déclaration de la Convention démocratique de peuples africains (CDPA), la secrétaire générale Kafui Adjamagbo-Johnson trouve que « la lutte du peuple togolais peine à progresser énergiquement et qualitativement à l'instar de celle des peuples frères de la sous-région de l'Afrique et du monde, qui ont enregistré ces dernières années, d'importantes victoires d'étapes augurant d'une avancée certaine vers la démocratie ».

La CDPA devrait beaucoup relativiser lorsqu'elle fait des déclarations. Il y a des Togolais qui sont passés à autre chose depuis des années et qui ne savent pas de quelle lutte elle parle. Elle parle sans doute du combat politique que mènent certains Togolais organisés en partis politiques pour prendre le pouvoir et l'exercer. Il ne faut donc pas faire d'amalgame en parlant de « lutte du peuple togolais ». Les Togolais dans leur ensemble quel que soit le bord politique auquel ils appartiennent, ont une lutte commune à mener : « l'amélioration des conditions de vie et l'enracinement de la démocratie ». Il ne s'agit plus d'une lutte d'une partie de nos compatriotes qualifiés abusivement de « peuple togolais », contre d'autres compatriotes.

Les Togolais n'oublieront jamais les événements du 5 octobre et d'autres événements malheureux survenus dans son sillage. C'est leur mémoire collective. Mais, si nos compatriotes en sont arrivés là, c'est parce que des individus, pour des intérêts politiques, ont refusé de s'entendre et ont décidé d'instrumentaliser les ressentiments. La bonne attitude à avoir désormais, est de tourner la page.

**La rédaction**

## Coopération

## Bientôt un partenariat entre le port de Lomé et ceux d'Arabie saoudite

**Le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur est en visite de travail en Arabie saoudite depuis le début de cette semaine. Les retombées de ce voyage se font déjà entendre.**

Le professeur Robert Dussey a annoncé à travers son compte twitter que, le Port autonome de Lomé (PAL) premier port à conteneur en Afrique de l'ouest, va établir un partenariat avec les ports saoudiens pour faire de Lomé la plateforme des exportations et des importations saoudiennes en Afrique de l'ouest. Khalid Al-Falih, ministre saoudien de

l'Investissement a exprimé la volonté de son pays d'investir au Togo.

Le chef de la diplomatie togolaise n'a pas manqué de rappeler le caractère attractif du marché togolais, grâce aux multiples réformes opérées ces dernières années. Le professeur Dussey a également été reçu par son Altesse le prince Faisal Bin Farman Al Saoud, ministre

des Affaires étrangères du royaume d'Arabie saoudite. Il a également eu des échanges avec le ministre du Commerce, Dr Majid Bin Abdullah Al Qasabi.

Les discussions ont porté sur les possibilités de partenariats entre les deux gouvernements et aussi entre les secteurs privés dans les domaines du commerce, de l'agriculture,



**Le professeur Robert Dussey (à gauche) offrant du chocolat togolais (Choco-Togo) au ministre saoudien du Commerce, Dr Majid Bin Abdullah Al Qasabi**

des industries, du tourisme. Le ministre des Affaires étrangères du Togo a évoqué

la création de la Plateforme industrielle d'Adetikope (PIA). **E. Dadzie**

# TOUS À L'ÉCOLE

le prêt pour payer l'école de vos enfants

Réponse en

**24h\***



\* Jours ouvrés (Pour les renouvellements)

\*\* Offre soumise à conditions.

[www.boatogo.com](http://www.boatogo.com)



**BANK OF AFRICA**  
BMCE GROUP



STOP COVID-19

## Covid-19

## L'OTR allège la valeur des marchandises sous douane du 1er octobre au 15 décembre

**Dans un communiqué rendu public le 1er octobre dernier, l'Office togolais des recettes (OTR) a annoncé une mesure d'allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance. La mesure est valable du 1er octobre au 15 décembre prochain.**

Cette mesure vise non seulement un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance pendant cette période de Covid-19, mais aussi à décongestionner les magasins et les aires de dédouanement et les entrepôts. Elle permet d'inciter de nouvelles commandes de fin d'année. L'opération est conforme aux dispositions de l'article 15 du Code des douanes national. Pour bénéficier de cette mesure, les opérateurs économiques doivent faire une demande préalable. « Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en

souffrance dans les MAD, entrepôts..., est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie technique d'évaluation et de contrôle (Cotec) ». Cette dépréciation concerne les véhicules de plus de 5 ans d'âge. Ainsi, les véhicules dont la date d'entrée aux magasins et aires de dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 bénéficient d'un taux de dépréciation de 25%. Pour ceux dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, le taux est fixé à 30%. 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et



Vue partielle des marchandises au Port autonome de Lomé

le 31 décembre 2019 et 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2019.

« En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes, afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation », ajoute l'OTR.

Quant aux épaves et avariés, la dépréciation prend en compte leur degré de dégradation ou d'avarie. Le taux de dépréciation sera fixé par les services des douanes désignés.

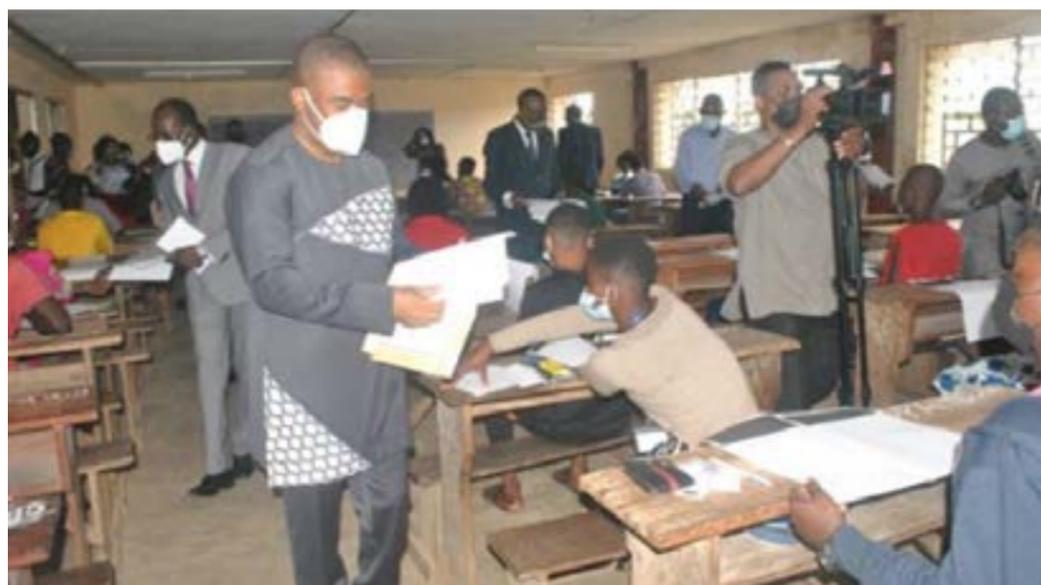
L'Office togolais des recettes rappelle que les bénéficiaires de cette mesure doivent faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre prochain par la liquidation et le paiement effectif des droits dus, au risque de voir annulé tout accord de dépréciation obtenu, passé ce délai.

**Félix Tagba**

## Agriculture

## Début du concours d'entrée à l'Infa de Tové

**L'Infa de Tové accueille bientôt de nouveaux étudiants. Un concours d'entrée aux Cycles de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) et de licence professionnelle agricole (CLPA) a été officiellement lancé ce 5 octobre au Togo.**



Des officiels dans une salle d'examen

L'examen se déroule dans les régions Maritime, Plateaux, Centrale et Savanes. 723 candidats se sont inscrits pour l'année académique 2022. 24,61% d'entre eux sont des filles. Sur cet effectif, 563 candidats dont 122 filles composent pour le Cycle de licence professionnelle agricole

et 160 dont 56 filles pour le Cycle du baccalauréat professionnel agricole. « Il faut former suffisamment les jeunes pour qu'ils soient de véritables acteurs compétents, ce qui permettra aussi d'augmenter les rendements. Le secteur agricole est un secteur qui

emploie beaucoup et ce secteur est très important pour le développement durable de notre pays », a souligné Pr Majesté lhou Wateba, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour sa part le directeur général de l'Institut national de formation

agricole (Infa de Tové) a évoqué l'importance des diplômes délivrés par l'Institut. « De façon générale, les licences professionnelles délivrées à l'Infa préparent les diplômés à une large gamme d'emplois au service du développement durable de l'agriculture et de la gestion de l'environnement dans les institutions suivantes : Organismes d'appui au développement, ONG, fondations, banques et microfinances, Organisations professionnelles agricoles, syndicats et chambres d'agriculture, instituts techniques, Centres de formation professionnelle, centres de recherche, bureaux d'étude... », a déclaré Dr Kokouvi Soedji. Selon le ministère chargé de l'agriculture, des innovations sont apportées à l'Infa de Tové à travers le nouveau décret n° 2019-102/PR du 24 juillet 2019 portant

réorganisation de l'Institut national de formation agricole.

Ces innovations concernent entre autres la délivrance du diplôme de baccalauréat professionnel agricole en agropastoral, agroéquipement et foresterie et gestion durable des terres à travers le cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA). La délivrance du diplôme de licence professionnelle agricole en agriculture, agroalimentaire, production, santé animale et halieutique, foresterie et gestion de l'environnement, machinisme agricole et aménagement et ouvrages hydroagricoles se fait à travers le cycle de licence professionnelle agricole (CLPA). L'Institut offre également des formations aux acteurs de la chaîne de valeur agricole.

**Félix T.**

## Uriner sur l'espace public

# Fléau hautement sanitaire et environnemental au Togo

**Le jeune Salim Moussa ne sait pas si c'était bien ou mauvais d'inonder d'urine les murs de son quartier Hédzranawoé. L'adolescent surpris lors de sa sale besogne au pied d'un mur où il était bel et bien inscrit "Interdit d'uriner, amende 5000 FCFA", nous confie plus tard qu'il a gardé les habitudes de son père ainsi que de ses cousins. « Cet acte aussi incivique qu'insalubre est contagieux tout comme la peste », a scandé un habitant du même quartier. Uriner en public ne gêne plus nombre de Togolais, que ce soit à Lomé, à Kara ou ailleurs, dans d'autres villes du Togo. Sans doute parce que les latrines publiques sont rares, voire inexistantes. Alors, on se soulage sur la pudeur à ciel ouvert, dans la rue, à la plage. Et même comme le petit Moussa contre les murs des maisons.**

À Lomé, capitale du Togo, la ville et ses périphéries sentent l'urine. Se soulager en public est devenu un acte banal. On ne se gêne plus d'uriner devant les gens, peu importe l'heure ou l'endroit ! À chaque coin de rue, les odeurs d'urines et d'excréments accompagnées de mouches vous accueillent. Dans la capitale togolaise, l'autorité est témoin impuissant de l'enracinement de cette mauvaise habitude. Elle n'ose rien faire. Il devient totalement ordinaire que le chef de quartier s'arrête lui-même pour se « soulager » au coin de la rue, derrière un arbre. Dommage que les mairies ne mesurent pas l'ampleur de ce phénomène.

Pareil pour ce chauffeur qui fait un arrêt le long de la route, descend et « pisse » sur le mur d'à côté. Dans les parkings, il est difficile d'avalier son pain à certains endroits, à cause des puanteurs. Sur les pneus de leurs véhicules, chauffeurs et convoyeurs se soulagent. Comme s'il n'en suffisait pas, l'autorité en charge de la sécurité et responsable coercitive des actes inciviques (les policiers) le fait aussi, personne ne peut accuser l'autre d'atteinte à la pudeur.

### Des problèmes sanitaires et environnementaux



Des citoyens togolais urinent en plein ville dans les caniveaux

Selon les statistiques, l'humanité produirait au quotidien jusqu'à 7 millions de litres d'urine. Pas de quoi paniquer, on parle d'un nouvel "or vert". Les scientifiques savent tirer profit de tout, mais pas au Togo. L'urine

est réputée, porteuse de beaucoup de vertus : bonne source d'énergie, engrais organique ou mieux encore : médicament. Mais elle est aussi porteuse de plus de 3000 composants chimiques. Selon Prosper Sékdja Samon,



Des interdictions pour décourager les actes inciviques

doctorant en sociologie de l'environnement à l'Université de Lomé (UL), l'urine étant l'un des liquides biologiques produits par les animaux, incluant les humains, elle constitue la plus grande part des déchets liquides du métabolisme de l'organisme des vertébrés.

« L'envie d'uriner peut surprendre, dit-on, mais de plus en plus, on constate surtout en partant de l'exemple de Lomé que les hommes et les femmes s'adonnent à cette pratique, qui est du moins peu recommandable. », lance-t-il, avant de préciser qu'environ 13% de la population mondiale urine en public. Selon la sociologue de l'environnement, il suffit de regarder les murs bardés des inscriptions : « Défense d'uriner sur le long du mur » ; « interdit de pisser ici, amende 5000 » qui sont légion à Lomé pour se convaincre de l'ampleur du phénomène et de l'exaspération des riverains de ces zones transformées en « toilettes d'occasion ».

Quoique les zones rurales soient les plus exposées, Lomé enregistre bon nombre de ses habitants qui se soulagent dans les coins de rues, sur des terrains vides, le long des voies, dans les caniveaux, et autres endroits aussi impropres qu'incommodes. Sur le plan

environnemental, avec sa forte teneur en ammoniac, M. Prosper Samon indique que l'urine cause des préjudices aussi bien au couvert végétal qu'à la souche du sol. Si des études sérieuses dans ce sens ne sont pas encore arrivées à démontrer son impact sur la nappe phréatique, son influence n'est pas tout de même à occulter.

Sur le plan confort, cette pratique est dégradante du fait que celui qui s'y adonne, est obligé d'adopter des postures malsaines, puisqu'aucune règle d'hygiène n'est observée (avoir les derniers gouttes d'urine sur ses chaussures, voire sur les mains, ne pas se laver les mains après, etc.) ; de même que l'odeur qui s'échappe du lieu est totalement handicapante, contribuant ainsi à une pollution atmosphérique. Sur le plan sanitaire, cette pratique expose l'individu aux différentes maladies que l'air ambiant draine et qui peuvent causer un réel préjudice à son organisme. Le risque d'uriner sur des cultures qui peuvent se retrouver dans les plats plus tard avec leurs lots de contamination aussi n'est pas à oublier. De loin, c'est une pratique qui non seulement avilit celui qui le fait, mais l'expose ainsi que l'entourage à des risques de maladies.

## Des solutions ?



Des élèves urinant le long de la clôture de l'école

La nécessité d'un changement de comportement est essentielle et cela passe par une prise de conscience individuelle et une observation éco citoyenne collective. Afin de venir à bout de ce phénomène, un certain nombre de mesures doivent être prises. Le projet « Sdal » mis en place par un certain nombre d'ONG au Togo, notamment Børnefonden, a contribué à sa façon à lutter contre cette pratique. Mais du chemin reste encore à parcourir. L'État togolais se doit de prendre des mesures idoines pour assainir l'environnement. Cela passe essentiellement par la construction de latrines publiques en nombre suffisant.

Interrogé, le chargé des prestations de l'Anasap, M. Akpama, indique que l'institut de salubrité publique joue un rôle important dans le revêtement de la belle image de Lomé mais

concernant l'urine sur les lieux publics par des concitoyens non écoresponsables, il est impérieux que des toilettes publiques soient construites dans toutes les artères du pays.

Et à la question que c'est coûteux, il dit qu'il a un prix à payer pour remédier à ces actes qui en plus de polluer les nappes phréatiques salissent la ville de Lomé et le Togo en général. Et de conseiller : « pour les latrines publiques, il faut que les usagers utilisent du papier lotus pour nettoyer les toilettes pourvues de cuvette. Si c'est une toilette simple, ils doivent prendre des précautions pour ne pas trimballer les organes génitaux sur des parties sales ».

Pour Edem D'almeida, le directeur général d'Africa Global Recycling, pour mettre fin à cet acte d'incivisme il va falloir faire recours à la brimade.

«Mettre fin, au fait d'uriner en public au Togo, doit constituer un délit. Il faut que ce soit inscrit dans la loi et que cela devienne punissable. Elle agit sur nos nappes phréatiques. Certes on parle de manque de latrines mais chacun doit pouvoir prendre ses responsabilités et penser à mettre fin à ce problème d'ordre environnemental et sanitaire », déplore-t-il. Entre autres, former et informer les populations sur les dangers liés à cette pratique par le truchement

la pratique de sorte à raisonner les contrevenants, faire une capitalisation des bonnes pratiques de sorte à inciter et encourager les populations.

A ce propos, la loi N°2009-007 du 15 Mai 2009 portant code de la santé publique de la République togolaise définit les droits et les devoirs inhérents à la protection et à la promotion de la santé de la population notamment en son article 4. L'État, ne pouvant pas faire le gendarme derrière tous les Togolais, il revient à la population de



Interdiction d'uriner à la devanture de la cathédrale de Lomé

des médias et autres affiches publicitaires, renforcer les capacités des structures étatiques qui ont en charge l'hygiène et l'assainissement, impliquer au plus haut point les Organisations de la Société Civile (OSC) qui ont pour mission la santé et l'assainissement, augmenter les investissements en faveur de cette lutte, mettre un point d'honneur sur des méthodes punitives de ceux qui

se conformer aux règles qui sous-tendent la protection de l'environnement afin de contribuer au développement du pays en adoptant des gestes écoresponsables. Cela fait partie des luttes à mener afin d'améliorer l'assainissement à l'échelle nationale et mondiale.

**Source : Vert Togo  
Dossier réalisé par Edem Attipoe**

**DIRECT AGENCE**  
agence conseil en communication

**Vous êtes un annonceur, un privé, une agence conseil en communication ou un homme d'affaires!**  
**Vous avez besoin d'une communication dans le journal Togomatin?**

Contactez notre régie exclusive  
**DIRECT AGENCE**  
Rue 132, Angle 139 Aflao-Gakli Djidjolé  
**(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92**

## Photo du jour



Légendez en commentez la photo ci-dessus!

La jeunesse est le premier atout pour un pays qui veut se projeter dans un avenir radieux. Mais cette jeunesse est abandonnée, est laissée à la merci des autres. Cette jeunesse grandit dans la violence. L'injustice et la corruption sont à sa routine. On se demande qu'en serait notre lendemain, vu qu'on est manipulé et que la désolation gagne nos quotidiens. La vie est dure pour notre jeunesse et au lieu qu'on nous tend la main, on nous tend le découragement.

# Narutino de Dios

## Blagues

Un homme rentre chez lui le soir accompagné d'un jeune collègue de travail.  
Sa femme le reçoit avec des cris du genre: Tu es complètement fou, pourquoi tu n'as pas téléphoné avant ?  
Ce n'est pas un restaurant ici  
Tu viens avec quelqu'un sans prévenir  
Regarde la maison dans quel état elle est !  
L'évier est rempli de vaisselle  
Je ne suis même pas habillée, regarde mes cheveux ?  
Je n'ai rien préparé à manger, je n'ai aucune intention de préparer quoi que ce soit, et certainement pas à dîner.  
Pourquoi tu as amené ce copain chez nous, dis moi ?  
Et le mari répond : "il projette de se marier prochainement, je voulais juste lui montrer ce qui l'attend "

C'est un fou qui s'appelle Madou. Un jour Madou se met à écouter les avis de décès. Alors qu'il écoutait attentivement, le journaliste annonce le décès d'un certain Madou. Subitement le fou balance sa radio en l'air et se met à pleurer à haute voix. Un homme de passage lui demande : "pourquoi tu pleures"? le fou lui répond : "je suis mort et ma famille me le cache". L'homme s'est évanoui

## Réflexions

L'horloge nous permet de prédire le temps et le temps nous permet de contrôler nos actes. Réfléchi mille fois avant de poser un acte pour ne pas le regretter plus tard car le corriger tu peux mais le temps perdu ne reviendra jamais.

l'ennemi premier de l'homme c'est l'âge, prenons des décisions solides dès que nous sommes encore jeune.

Tandis que certains sont dans l'angoisse et pleurent la perte d'un proche, d'autres sont dans l'allégresse et sont fières d'accueillir un nouveau né. Le pire jour de quelqu'un est le plus beau d'un autre. Le malheur de quelqu'un peut engendrer le bonheur d'un autre. Que cela ne vous étonne pas et surtout ne blâmez pas la vie. Elle vous apprend à devenir fort et à comprendre son essence.

PHARMACIES DE GARDE ( LOME )  
du 27 /9/ au 04 /10/ 2021

BEL AIR	L'HÔTEL PALM BEACH	96 80 08 75
3È ARRONDISSEMENT	BD 13 JANV	96 32 97 71
BIOVA	BD. HOU HÉT-BOIGNY	70 23 19 23
CHÂTEAU - D'EAU	BE	22 21 57 51
ESPERANCE	NYÉKONAKPOÈ	22 21 01 28
ROBERTSON	NYÉKONAKPOÈ	22 22 28 41
ST KISITO	BD. DE LA KARA	96 80 09 64
ST PAUL	BD. JEAN PAUL II	22 61 85 08
LE JOURDAIN	TOKOIN WUITI	92 38 30 50
HEDZKANAWÉ	HEDZKANAWÉ	22 26 49 61
KOUÉSSAN	KÉGUÉ	96 80 10 01
KLOKPE	TOGO 2000	96 80 10 03
J-MIMSHAK	HOUNTIGOMÉ	92 24 42 70
MAELYS	BÈ KPOTA	70 44 86 79
MISERICORDE	BE-KPOTA	96 80 09 45
BETHEL	ADIDOGOMÉ	22 25 23 70
DES ECOLES	ADIDOGOMÉ	96 80 09 14
HOSANNA	SAGBADO	92 53 50 00
MAGNIFICAT	AFLAO SAGBADO	93 29 07 37
MATHILDA	LOMÉGAN -ODEF	22 51 15 34
EL-SHADAI	KLIKAME ESTAO	96 80 09 10
ENOULI	AGBALÉPÉDOGAN	22 25 90 68
LE GALIEN	ADIDOADIN	96 80 09 21
DES ROSES	VAKPOSSITO	70 42 37 72
VOLONTAS DEI	AVEDJI	91 49 54 48
BETANIA	TOTSI-GLENKOMÉ	70 43 89 40
ADOUNI	VAKPOSSITO	97 08 79 79
APOU ANTOINE	AGOÈ-NYIVÉ	96 67 59 50
LA MAIN DE DIEU	AGOE	93 40 21 21
CHARITÉ	AGOÈ-N IVÉ	90 65 21 90
ESPACE VIE	AGOÈ LOGOPÉ	99 85 89 07
DIVINA GRACIA	AGOÈ-FIOVI	96 80 10 21
A DIEU LA GLOIRE	LÉGBASSITO	93 26 36 00
LE ROCHER	AGOÈ ZONGO	99 08 05 01
LA GRÂCE	SUN AGIP AGOÈ	90 56 16 81
REGINA PACIS	70 45 98 58	99 83 90 83
SANGUERA	SANGUÉRA	70 42 80 80
GANFAT	AGOE DALIKO	70 22 15 15
LA FLAMME D'AMOUR	AGODÉKÉ	70 45 70 14
LE DESTIN	BAGUIDA	70 41 15 41

## Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

## Les bons plans et les bonnes adresses

## AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca  
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)  
Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel  
Communication, Location d'espaces  
Conseils, Wedding Planner et Décoration  
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54  
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

## SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB  
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)  
LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier);  
Tél: 22 22 74 43

## FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)  
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)  
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains); Tél: 91 81 25 38

## DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919  
COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90  
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver; Tél : 90 17 03 30  
COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75  
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87  
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

## AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)  
Tél : 22 40 04 99

## COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli )  
Tél: 22 21 68 51  
EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)  
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; le étage)  
Tél: 22 21 24 96  
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68  
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

## OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20  
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11  
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

## SANTÉ GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77  
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37  
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77  
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01  
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68  
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat  
Rue des filaos; Tél 23 36 01 00 / 90 39 45 72

## OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver; Tél : 90 17 03 30  
HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél : 22 61 30 63  
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

## MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»  
Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30

AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 7919

BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72  
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss);  
Tél: 90 04 76 60  
GYM FIL «O» PARC (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28  
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida); Tél: 22 71 49 70



## **AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES**

### **(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)**

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/ Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1er octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ..., est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

#### **I. CAS DES VEHICULES**

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

- Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 ;
- Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 ;
- Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 ;
- Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2019.

#### **II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES**

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

#### **III. CAS DES EPAVES ET AVARIES**

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 1 octobre 2021  
Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

## Pertes et dommages

## La COP 26 sur le point de commettre une erreur monumentale

La Conférence des Parties (CDP) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), pourrait commettre une grave erreur. Selon le Réseau mondial des organisations de la société civile pour la réduction des catastrophes (GNDR), l'on est sur le point d'occulter les questions liées aux pertes et dommages lors de la prochaine 26e conférence qui aura lieu à Glasgow en Ecosse au Royaume Uni, du 31 octobre au 12 novembre 2021. Or, tout le monde sait aujourd'hui que les changements climatiques sont à la base de plusieurs catastrophes.

« Ce choix de reléguer au rang des sujets informels la question des pertes et dommages est vu comme une sous-estimation de l'impact du changement climatique sur les communautés, spécifiquement celles très vulnérables. C'est aussi, minimiser le degré d'exposition des pays les plus vulnérables dont les Pays les moins avancés (PMA) et les îles. Or les pertes et dommages dus

au changement climatique ont une cohorte de conséquences sur les communautés. On peut mentionner la dégradation des terres agricoles, l'assèchement et ou la destruction des produits agricoles, la faute à la rareté des pluies, ou à des inondations, la salinisation des terres côtières, l'engloutissement progressif des petites îles et la destruction des biens-



Une image de la pré-COP 26 tenue à Milan (Italie) il y a quelques jours

meubles et immeubles le long des zones côtières ou non », écrit GNDR. D'ailleurs, il ressort du récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) que les impacts du changement climatique sont durement et différemment ressentis partout sur la planète. On notera des phénomènes hydrométéorologiques

(Inondations, sécheresse, variabilité saisonnière poussée, des vagues de chaleur etc.) On note aussi que ces phénomènes sont suivis de leur lot de tragédie dont des pertes en vie humaine et des dégâts matériels dont les feux de forêts et d'autres événements extrêmes. On ne peut donc pas imaginer une conférence sur le climat sans discuter de ces sujets.

Les pays en développement ont besoin d'espace pour présenter des rapports sur les progrès à faire, réduire et annihiler les pertes et dommages, rapporter sur les ressources mobilisées sous la convention pour appuyer les pays et les communautés vulnérables. GNDR demande aux points-focaux nationaux de la CCNUCC d'agir pour que ce sujet revienne à la table des négociations.

« Nous proposons qu'une décision de la COP approuve d'établir les pertes et dommages comme un sujet autonome à l'agenda officiel de la COP et fournisse des fonds pour prendre en charge la question des pertes et dommages », martèle l'organisation.

Edem Dadzie

## Lutte contre les énergies fossiles

## L'ONG Jeunes Verts a présenté les parachutes banner au ministre

Après avoir initié des jeunes à la fabrication des parachutes banner afin de sensibiliser le public et les gouvernants sur la nécessité de rejeter les énergies fossiles et de promouvoir les énergies renouvelables, l'ONG Jeunes Verts est allée présenter le résultat de sa campagne au ministre des Mines et des Energies.

Les parachutes banner contiennent des messages de sensibilisations réalisés

essentiellement en image. C'est donc une manière assez originale de continuer à

éduquer la population dans un contexte de Covid-19 où les grands rassemblements ne sont

pas possibles. Les jeunes qui ont pris part à leur conception ont beaucoup appris. Et à chaque fois qu'une personne les regardera, cette personne comprendra le message sans grande difficulté. En effet, les parachutes sont très expressifs

et véhiculent un message fort. Ainsi, c'est dans une atmosphère conviviale que le directeur exécutif de l'ONG Jeunes Verts, Esso Pedessi a procédé à la remise officielle des parachutes banner à l'équipe du ministre.

TM

## Justice climatique

## Comment financer l'adaptation et l'atténuation face au poids de la dette ?

Les pays en développement doivent financer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Mais, il y a un problème : les pays du sud doivent composer avec le poids de la dette qu'ils contractent régulièrement avec les pays développés. Et ces derniers, au lieu de prendre leur responsabilité historique vis-à-vis des pays du sud, leur font encore contracter de nouvelles dettes, même dans le cadre de la résolution de la crise climatique. Face à une telle situation, un groupe d'organisations de la société civile et de mouvements sociaux s'est réuni pour agir en faveur de la justice de la dette et de la justice climatique. Une déclaration est produite dans le cadre des Journées mondiales d'action pour l'annulation de la dette. La déclaration sera officiellement lancée la semaine précédant la prochaine grève mondiale pour le climat, le 22 octobre 2021.



La déclaration « Pas de justice climatique sans justice de la dette » est la première étape de cette campagne pour la justice de la dette et de la justice climatique. Les pays les plus vulnérables n'ont presque pas d'autre choix que d'emprunter pour financer l'atténuation et l'adaptation

au changement climatique, et financer la reconstruction et la reprise après un événement climatique extrême. Les pays qui ont accumulé des niveaux d'endettement insoutenables ont réduit leur marge de manœuvre budgétaire et les opportunités d'investir dans l'adaptation et l'atténuation, ainsi que leur capacité à se

remettre des pertes et des préjudices causés par des événements climatiques extrêmes de plus en plus graves, des événements à retardement et des risques environnementaux.

Les prêts destinés à financer des projets liés aux énergies fossiles, par des banques de développement multilatérales, des agences de crédit à l'exportation et d'autres institutions financières dans les pays du nord, ont ajouté aux dettes insoutenables et illégitimes dans les pays du sud. L'une des conséquences d'un niveau d'endettement élevé est une enveloppe budgétaire fortement réduite pour les dépenses publiques et donc des opportunités très limitées d'investir dans les mesures d'adaptation et d'atténuation nécessaires pour garantir le droit des personnes à un environnement sain, et aussi peu de possibilités de se remettre des pertes et des préjudices subis du fait d'une catastrophe climatique. Par ailleurs, les économies des pays du nord ont accumulé une énorme dette climatique auprès des peuples et pays du sud, en raison de leur

contribution disproportionnée aux émissions de carbone et autres émissions de gaz à effet de serre, représentant près des deux tiers de « l'empreinte carbone » globale depuis les années 1800. Le concept de dette climatique appelle à un changement systémique. Un tel changement implique non seulement une reconnaissance de la dette climatique, mais aussi la restitution et la réparation des multiplicités de dettes financières, sociales et écologiques dues par les pays du nord aux pays du sud, accumulées durant le passé colonial et à travers les dynamiques néocoloniales d'aujourd'hui.

L'annulation de la dette est nécessaire pour que les pays soient non seulement en mesure de lutter contre la pandémie, mais également pour relever les défis du changement climatique et poursuivre une reprise verte et inclusive. Le message urgent véhiculé dans la déclaration est précisément celui-ci : la justice climatique ne sera pas possible sans justice économique et de la dette. Et une justice de la dette ne sera pas possible sans

justice environnementale et climatique. Cela signifie reconnaître la dette climatique que les pays du nord doivent aux pays du sud, et fournir un financement climatique suffisant, de qualité et sans dette, comme restitution partielle de cette dette climatique.

Les réparations de la dette climatique signifient également que les pays du nord doivent contribuer à la restauration écologique, mettre fin à l'extractivisme et à l'utilisation de combustibles fossiles, et passer à des modes de production, de distribution et de consommation à faibles émissions de carbone, enracinés dans des changements de paradigme juridique et politique pour le transfert de technologies et des règles commerciales équitables. L'annulation de la dette est également nécessaire, reconnaissant le rôle qu'elle a historiquement joué dans la promotion et l'imposition d'un modèle de « développement » injuste et insoutenable, et l'obstacle qu'il représente aujourd'hui pour une reprise juste, équitable et durable.

La rédaction

**PUBLICITÉ DE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE**

A la requête de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI) SA, au capital social de 7.000.000.000 F CFA, ayant son siège à Lomé, 169, Boulevard du 13 Janvier, BP : 363, Tél. (228) 22 23 55 00, immatriculée au RCCM sous le numéro TOGO LOME 1974 B 521, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de Maître YOVO Yawa Sika, Avocat à la Cour, 7 BP 13066 Lomé 7, Tél : 93-39-45-21 / 99-21-44-02, Rue derrière Villas SITO Adidogomé, derrière la Poste d'Adidogomé, Lomé ;

**En vertu de :**

- La grosse dûment en forme exécutoire de l'acte notarié du 12 février 2014 d'une convention en compte courant par la BTCI SA au profit de la PHARMACIE DU MILLENAIRE SARL., représentée par Monsieur AKPELI Tata Kadja ;
- Du Titre Foncier N°37310 RT, Vol 212, F° 012 ;
- Du certificat d'inscription hypothécaire en date du 05 février 2020 sur l'immeuble objet du Titre Foncier N°37310 RT, Vol 212, F°012 ;
- De l'état descriptif du Titre Foncier N°37310 RT, Vol 212, F° 012 mentionnant l'inscription hypothécaire ;
- Du Pouvoir Spécial aux fins de saisie immobilière en date du 22 juillet 2020 délivré par la requête de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI) SA à Maître EKLOU Yawo M. Rémy, Huissier de Justice à Lomé ;
- Du commandement aux fins de saisie immobilière en date des 18 mai et 07 juin 2021 de Maître EKLOU Yawo M. Rémy, Huissier de Justice à Lomé et dûment inscrit le 14 juin 2021 pour valoir saisie dans les livres fonciers de la République Togolaise, pour avoir paiement de la somme de 29.448.990 F CFA en principal, frais et intérêts ;
- Et du Cahier des Charges relative à l'adjudication de l'immeuble en date du 30 juillet 2021 ;

**DATE DE LA VENTE**

L'adjudication aura lieu le **21 OCTOBRE 2021 DIX (10) HEURES** jour et heures suivant par-devant le **TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LOME**

**DESIGNATION DE L'IMMEUBLE**

Il s'agit d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, sis à Lomé au quartier Agoényivé d'une contenance superficielle de trois ares et neuf centiares (03a 09ca) objet du Titre Foncier N°37310 RT, Vol 212, F° 012, limité :

- Au Nord par l'immeuble objet du lot N°149,
- Au Sud par une rue non dénommée de 16 mètres,
- A l'Est par une voie express de 50 mètres et
- A l'Ouest par l'immeuble objet du lot N° 1503

**MISE A PRIX**

La mise à prix est fixée à **QUATRE VINGT QUATRE MILLIONS (84.000.000) DE FRANCS CFA.**

Fait A LOME, le *05/10/2021*

LE CONSEIL

Maître Y

**Pour tous renseignements s'adresser à :**

- 1- Maître YOVO Yawa Sika, Avocat à la Cour, 7 BP 13066 Lomé 7, Tél : 93-39-45-21 / 99-21-44-02, Rue derrière Villas SITO Adidogomé, derrière la Poste d'Adidogomé, Lomé ;
- 2- Maître EKLOU Yawo Rémy, Huissier de Justice à Lomé, Tél. 22 22 38 77.

**ACHETEZ & LISEZ  
DESORMAIS**



**SUR**

**MONKIOSK.com**

**www.monkiosk.com**

**OU**

**sur le portail**

**Lome.com**

**www.alome.com**

**WWW.TOGOMATIN.TG**

Zoom sur le Togo qui impacte,  
brille et ose

Suivez notre actualité sur  
whatsapp (infos en DM)  
www.togomatin.tg



: @Togomatin1



: Togomatin



: instagram.com / togomatin



: www.togomatin.tg



# OFFREZ-VOUS L'EGO+ 4G À PRIX RÉDUIT !



~~65 000 FCFA~~  
**29 000 FCFA**



DOUBLE  
SIM



ROM 16GB  
+ RAM 2GB



13MPX DOUBLE  
CAMERA + DOUBLE  
FRONT CAMERA  
5MPX



BATTERIE  
AMOVIBLE  
3500MAH



4G WIFI  
HOTSPOT WIFI  
BT A-GPS



LECTEUR  
D'EMPREINTE  
DIGITALE

Disponible en Agence dans la limite des stocks disponibles.  
Offre valable jusqu'au 31 octobre 2021.

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg